



VOTRE COMMUNE VOUS INFORME

Au minimum deux cent mille signes de reconnaissance!



Trois bonnes semaines déjà que Fête la Terre proposait de nombreuses «réjouissances» sur le site d'Evologia.

Vous vous souvenez: pluie le samedi mais très agréable dimanche qui a vu des milliers de personnes partager la découverte d'une parade de machines agricoles, d'expositions, de jardins (qu'ils soient musicaux ou/et extraordinaires), de villages (qu'ils soient bio, consacrés aux énergies renouvelables ou au cirque) ou encore d'activités liées à la terre nourricière.

Au cœur de la fête, les gens se rencontrent. Mieux, ils se «reconnaissent» au sens premier qu'ils se retrouvent. L'échange se résume parfois à un sourire, de beaucoup de sourires! Il prend la forme de poignées de main, de beaucoup de bises, plutôt trois qu'une par personne. Mais, tous ces contacts doivent être l'amorce d'une conscience que nous pouvons mieux vivre ensemble et que nous avons à construire une société solidaire. Sinon, ces clins d'œil apparaissent vite comme superficiels.

Imaginez toutefois quatre mille Vaudruziennes et Vaudruziens qui adressent chacune et chacun une cinquantaine de ces signes d'amitiés et vous mesurez tout le bien que cela engendre pour une communauté de destin. De là à penser que la commune de Val-de-Ruz devrait s'inscrire dans la fête continue, il n'y a plus qu'un petit pas à franchir!

Armand Blaser, vice-président du Conseil communal

Actualités

Nouvelles du Guichet Social Régional de Val-de-Ruz

Prestations sociales, une seule porte d'entrée.

Afin de répondre aux exigences cantonales, suite à l'acceptation par le Grand Conseil de la Loi sur l'Harmonisation et Coordination des prestations sociales en 2005, le GSR (Guichet Social Régional) de Val-de-Ruz est à pied d'œuvre afin de réaliser la 3e et dernière étape du projet «ACCORD», à savoir l'ouverture de l'Antenne Accord.

Pour rappel, la première étape était de professionnaliser l'octroi de l'aide matérielle et de créer des services sociaux régionaux. C'est au 1er juillet 1999 que les communes du Val-de-Ruz ainsi que les communes de Rochefort et de Brot-Dessous déléguaient leurs pouvoirs en matière d'octroi d'aide sociale au Service Social Intercommunale du Val-de-Ruz. Le Val-de-Ruz fut ainsi pionnier en la matière.

La deuxième étape fut le rapatriement des agences communales AVS/AI dans les services sociaux régionaux. La Commission sociale intercommunale, en place à cette époque, a donc proposé aux communes membres de profiter de cette deuxième étape pour se constituer en GSR. Le GSR-VdR a donc vu le jour le 1er janvier 2009 et c'est le 1er octobre de cette même année que l'Agence AVS/AI régionale accueillait la population vaudruzienne.

La troisième étape est la mise sur pied de l'Antenne Accord. Cette dernière verra le jour le 1er janvier 2014. Elle se situera au rez-de-chaussée de l'immeuble Cernier-Centre (anciennement Office du tourisme) et partagera ces locaux avec l'Agence AVS/AI qui sera elle, délocalisée, dès le 1er octobre prochain.

Le but du projet Accord est d'harmoniser et coordonner les prestations sociales et faciliter l'accès aux usagers. Les GSR seront désormais chargés d'enregistrer et d'orienter les demandes en matière d'avances de pensions alimentaires (délivrées par l'office de recouvrement et d'avances de contributions d'entretien), de mesures d'intégration professionnelle (office des emplois temporaires), de subsides d'assurance-maladie (office cantonal de l'assurance-maladie), d'aides à la formation (office cantonal des bourses) et d'aide sociale (services sociaux communaux et régionaux). Les usagers ne seront de ce fait plus dirigés d'un service à l'autre, mais

auront la possibilité de faire une seule et unique demande pour les prestations mentionnées ci-dessus. Cette harmonisation des pratiques doit permettre de mieux aiguiller les bénéficiaires dans le dispositif social et déterminera le droit aux prestations selon un ordre précis.

Afin d'être opérationnel au 1er janvier prochain, le GSR-VdR a d'ores et déjà procédé à la nomination d'une responsable pour l'antenne Accord, en la personne de Mme Mary Javet, actuelle responsable de l'Agence AVS/AI. Afin de remplacer cette dernière, le GSR-VdR a engagé Mme Patricia Hänni en qualité de responsable de l'Agence AVS/AI. Malgré leurs casquettes respectives, ces deux personnes seront totalement polyvalentes et, de ce fait, capables de répondre aux attentes des usagers tant à l'Antenne Accord qu'à l'Agence AVS/AI. Ces deux personnes prendront part à la formation dispensée par le canton pour les futurs collaborateurs des Antennes Accord durant le dernier trimestre 2013.

Il est donc à retenir qu'à partir du 1er octobre prochain les usagers de l'Agence AVS/AI devront se rendre dans les nouveaux locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble Cernier-Centre (rue de l'Epervier 4) et qu'à partir du 1er janvier 2014, toutes demandes de prestations sociales devront être adressées à l'Antenne Accord au guichet, par téléphone ou par courriel. Les coordonnées précises vous seront communiquées dans la prochaine édition.

Chauffage à distance Cernier-Fontainemelon

Lors de sa séance du 26 août 2013, le Conseil général de Val-de-Ruz a accepté trois arrêtés qui permettent de concrétiser le projet de chauffage à distance (CAD) Cernier – Fontainemelon.

Initié par la commune de Cernier, le projet de CAD se cantonnait au sein des limites de l'ancienne commune. Les souscriptions permettaient de réaliser le CAD dans ce périmètre, mais à des conditions financières limites, tant pour le consommateur que pour la valorisation du bois des forêts communales.

Suite à ce constat, il a rapidement été imaginé que l'extension du projet permettrait d'en améliorer l'attractivité. Les limites communales ayant disparu, la zone la plus favorable à cette extension était le village de Fontainemelon, notamment en raison de la densité des constructions et la présence d'industries.

La variante avec extension sur Fontainemelon est préférable à plus d'un titre. En effet, elle permet d'assurer la viabilité économique du CAD, d'offrir aux clients un prix de l'énergie inférieur de 0.5 ct par kw/h par rapport au projet initial et de valoriser le bois des forêts communales également à un meilleur prix.

Le projet de quelque CHF 15,8 millions sera réalisé par une société de construction à créer, avec participation au capital-actions de 90% par nos partenaires Viteos SA et la Société de contracting Contren SA et par la commune de Val-de-Ruz à hauteur de 10%.

Le Conseil général a validé la demande de crédit d'étude pour l'ensemble du CAD qui s'élèvera à CHF 51'000.-, a accepté une demande de crédit de CHF 200'000.-, à ajouter aux CHF 300'000.- déjà votés par le législatif de Cernier, comme participation de la commune de Val-de-Ruz au capital-actions de CHF 500'000.- à la future société de construction et, finalement, a accepté la demande de modification du plan spécial «Evologia» qui permettra d'accueillir la centrale de chauffe du CAD. Par contre, le projet d'inscrire le principe d'établissement d'un plan communal des énergies dans la zone d'influence du CAD, prévoyant l'obligation de raccordement pour les utilisateurs d'énergies non renouvelables, a été retiré. Le Conseil communal présentera un rapport sur la politique énergétique de Val-de-Ruz ultérieurement.

Le projet part donc sur de nouvelles bases, économiquement meilleures tant pour les futurs clients que pour les fournisseurs de bois. Au vu du nouveau prix de l'énergie, de 16 ct par kw/h, nous espérons que certaines personnes qui, dans le périmètre, hésitaient à se raccorder au réseau reconsidéreront leur position et rejoindront finalement le CAD.

Pour tous renseignements complémentaires, Commune de Val-de-Ruz – Energie 032 886 56 27.

Vie pratique

Taxes et émoluments communaux

Le 3 juillet 2013, le Conseil d'Etat a sanctionné l'arrêté du Conseil général relatif à la perception de divers taxes et émoluments communaux, ainsi que son règlement d'exécution. Les unités administratives ont donc désormais les bases légales nécessaires pour établir leurs factures.

L'arrêté en question et son règlement d'exécution rassemblent toutes les taxes et émoluments que la commune peut percevoir. Cela va des émoluments de chancellerie, du contrôle des habitants ou de l'état civil aux travaux réalisés par le personnel communal, les lotos, les chiens et les émoluments relatifs aux demandes de permis de construire.

Pour les personnes intéressées, ces deux documents se trouvent sur le site internet de la commune à l'adresse www.commune-val-de-ruz.ch.

Arrêté temporaire de circulation

concernant le village de Cernier

Pour permettre les travaux de remplacement du cadastre souterrain et de réaménagement des routes cantonales 1356-1357, rue Frédéric Soguel – route de Neuchâtel à Cernier, le Conseil communal a pris un arrêté temporaire stipulant que l'accès à la rue Frédéric-Soguel par la rue de la République est interdit.

Les places de stationnement en zone bleue situées entre l'entrée de l'immeuble rue de l'Epervier 6 et l'immeuble rue de l'Epervier 8 ne seront pas contrôlées. La validité de l'arrêté s'étend jusqu'au 30 septembre 2013.

Faites un «seau» aux Geneveys-sur-Coffrane

Dans le cadre de la prévention incendie, l'ECAP offre un seau métallique aux personnes qui possèdent une cheminée, un poêle ou encore un barbecue, afin de permettre aux cendres de refroidir en toute sécurité.

Ces seaux peuvent être retirés gratuitement au guichet des Geneveys-sur-Coffrane, rue Charles-l'Éplattenier 1.

D'autre part, l'ECAP vend des couvertures anti-feu au prix de CHF 10.- pièce. Ces dernières peuvent être achetées directement au bureau de l'ECAP, Place de la Gare 4 à Neuchâtel ou auprès du guichet des Geneveys-sur-Coffrane. Une fois utilisée, la couverture peut être échangée contre une neuve.

Vous pouvez également obtenir de plus amples renseignements en lien avec la sécurité au numéro 032 886 56 32 ou par courriel à l'adresse securite.val-de-ruz@ne.ch.

Emploi

La Commune de Val-de-Ruz met au concours le poste

d'exploitant(e) de STEP

A ce poste, vous assurez le fonctionnement de l'ensemble des installations liées à l'assainissement tout en respectant les normes techniques et légales. Vous serez également en charge de la gestion et de l'entretien des cours d'eau et des drainages agricoles, de la contribution au fonctionnement et à l'entretien des STEP ainsi que de la participation au fonctionnement général de l'ensemble des ouvrages et infrastructures liés à l'assainissement.

Si vous avez envie de participer activement à la construction de notre nouvelle Commune, veuillez consulter l'annonce complète en lien sur www.commune-val-de-ruz.ch et postuler uniquement par courriel.